ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-009

DEMANDE D'AIDE FEDER
PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2014-2020
ESPACE PUBLIC INTERMODAL POLE D'ECHANGES MULTIMODAL NICE-AEROPORT

Vu le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Ecovallée - Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu la délibération n°2015-012 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 3 novembre 2015 portant mise à jour de son règlement intérieur ainsi que des seuils de compétences du Directeur général pour les recettes, les remises gracieuses et les dépenses,

Vu délibération n°2013-014 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 8 juillet 2013 déclarant d'intérêt général le projet relatif à l'aménagement des espaces publics et voiries du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport et son intention de le réaliser,

Vu la décision de Monsieur le Premier Ministre n°2011-VD-22 en date du 12 septembre 2011 autorisant la Caisse des dépôts et consignations à contractualiser avec l'EPA une subvention d'investissement pour l'action n°3 « Espace public intermodal » du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport,

Vu le dossier de demande d'aide FEDER transmis à Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur par courrier du Directeur général de l'EPA en date du 15 janvier 2016,

Vu le rapport de présentation ci-joint,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence portant sur la consultation relative aux travaux d'aménagement des espaces publics et voiries du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport (axe dit « Nord-Sud ») envoyé pour publication au JOUE en date du 21 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration :

- approuve l'opération objet de la demande d'aide FEDER visée dans la délibération objet du présent rapport et en particulier :
  - son plan de financement prévisionnel,
  - le montant d'aide FEDER sollicité à hauteur de 18.56%,
  - les délais prévisionnels de réalisation de l'opération,

  tels qu'indiqués dans le présent rapport de présentation et dans le dossier de demande d'aide FEDER objet de la présente délibération,

- prend acte du dossier de demande d'aide FEDER,

- autorise le Directeur général de l'EPA à signer la convention de financement correspondante et à percevoir la recette qui sera accordée,

- autorise le Directeur général de l'EPA à apporter audit dossier de demande d'aide FEDER tous éventuels compléments ou modifications mineures qui se rendraient nécessaires lors de l'instruction du dossier.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO